



En ces mois d'été très chauds, on pourrait penser que tout le monde est en vacances....et bien non, ils en restent qui travaillent, la preuve, ce Flash info d'été.

Il est vrai que la précédente diffusion du Flash info date du mois de mars, plusieurs communiqués portant sur des informations urgentes ou à court terme étant parus entre temps.

Il y a aussi maintenant, une publication régulièrement diffusée par la Communauté de Communes La Haute Savoureuse, complémentaire de notre propre bulletin, il serait donc superflu d'y répéter ces informations.

Le flash info sera désormais destiné aux nouvelles et renseignements concernant principalement notre village :

- Baisse de la taxe d'habitation et des taxes foncières,
- Information sur l'évolution de la collecte des ordures ménagères,
- PLUI
- Travaux réalisés et à venir,
- RPI
- Comptes rendus des derniers Conseils Municipaux,

Tels sont les principaux thèmes développés dans ce bulletin, je vous en souhaite bonne lecture et bonnes vacances.

Jean-Claude HUNOLD



Elections Régionales

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. La participation aux élections régionales des 6 et 13 décembre est conditionnée par cette inscription.

Pour permettre aux personnes qui ne sont pas inscrites, la loi du 13 juillet 2015 et son décret d'application du 17 juillet ouvrent exceptionnellement les délais d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre.

En conséquence, les demandes d'inscription peuvent être déposées en mairie jusqu'à cette date.

Sont principalement concernées les personnes nouvellement domiciliées dans une commune, les jeunes atteignant leur majorité la veille du scrutin au plus tard.

Pourront également voter les personnes, qui durant cette année, auront acquis la nationalité française ou auront retrouvé leurs droits civiques après en avoir été privées pendant un temps par la justice.

Les demandes sont soit déposées personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, muni d'un mandat écrit, soit adressées par courrier, au moyen du formulaire agréé prévu à cet effet. Elles peuvent également être admises dans le cadre de la télé-procédure via le site internet « mon.service-public.fr »

Baisse des impôts locaux et fonciers

Le Conseil Municipal du 19 mars dernier a décidé au vu d'une part : de l'excédent budgétaire constaté et, d'autre part : de l'abandon du projet de ferme auberge, de baisser les trois taxes d'imposition.

La taxe d'habitation s'élèvera à 12,75%, soit une baisse de 8% de la part communale.

La taxe sur le foncier bâti passera à 13,44%, soit une baisse de 9% de la part communale.

La taxe sur le foncier non bâti est fixée à 54,41% soit une baisse de près de 10% de la part communale.

Ces différentes baisses devraient se traduire par une économie moyenne de 100€ /foyer pour l'année 2015.

Rares sont les communes qui ont fait ce choix, la plupart redoutant les conséquences de la baisse annoncée des dotations de l'état.

Nous avons fait ce choix pour plusieurs raisons :

- Notre commune faisait partie de celles où les taux d'imposition sont les plus élevés (au-dessus de la moyenne départementale) malgré notre volonté constante de ne pas augmenter les impôts les années précédentes.
- Notre taux d'endettement est resté le même qu'en 2008 et nous n'avons pas d'emprunts dit toxiques.
- La CCHS a renoncé à notre participation compensatrice obligatoire instaurée lors de la mise en place de la TPU (économie de 28 000€).
- Notre réseau routier est en bon état et nous n'avons plus de gros projets à assumer.
- Si nous devons faire face à de grosses dépenses imprévues ; il serait toujours possible si besoin était de revenir aux taux précédents.
- Nous considérons par ailleurs qu'un certain nombre de prestations étant effectuées par la CCHS comme l'assainissement, le PLUI... etc, cela doit se traduire par une baisse du prélèvement communal puisque la CCHS prélève une part sur votre feuille d'impôt.

Du nouveau pour le ramassage des ordures ménagères

Le Sictom a délibéré sur la réduction du nombre de passages pour la collecte, qui n'aura plus lieu qu'une semaine sur deux. Cette mesure permettra une économie de fonctionnement d'environ 100 000€ et sera appliquée dès le premier janvier 2016.

Par ailleurs une étude est en cours pour la collecte sélective en porte à porte, afin de supprimer l'énorme problème d'entretien des éco-points, consécutif à l'incivilité de certains usagers.

Cette mesure se traduirait par un surcoût de 5 à 6,70€ par an et par personne, mais celui-ci ne prend pas en compte les coûts actuels des déplacements des usagers à l'éco-point, ni le temps passé par les employés municipaux, chaque matin à nettoyer les lieux.

Il serait donc avantageux pour tous, que cette formule soit mise en application

Le Plan local d'Urbanisme (PLUi) intercommunal

Dans le prochain bulletin de la CCHS, de nombreuses informations concernant l'avancement de notre démarche PLUi seront données.

La phase actuelle concerne les diagnostics, deux présentations ont été faites au Comité de Pilotage depuis le 27 mai 2015 :

La thématique « **démographie et habitat** » et La thématique « **Equipements et services** »

Ces deux présentations ne peuvent être retranscrites en totalité dans le bulletin de la CCHS, c'est pourquoi elles sont d'ores et déjà consultables dans notre mairie et seront ultérieurement mises en ligne sur notre site internet .

Par ailleurs, conformément aux engagements pris en Conseil Communautaire, un cahier de concertation est également disponible en mairie; vous pouvez y consigner vos observations ou éventuels questionnements.

Les Travaux en 2015

- Que s'est-il passé rue de Bellevue ?

Avec les fortes chaleurs de la canicule, le goudron s'est liquéfié sur toute la portion qui avait été réfectionnée par l'entreprise retenue par la CCHS pour la construction du réseau d'assainissement.

Même s'il arrive que ponctuellement de tels phénomènes se produisent, l'ampleur du désastre a mis en évidence une malfaçon du produit ou du procédé de mise en œuvre.

Faisant suite à une alerte du Maire, l'entreprise a procédé à un gravillonnage en urgence afin de stopper le désagrément.

Néanmoins des réparations ponctuelles restent nécessaires et surtout, une solution doit être mise en œuvre afin de pérenniser la vie de ce revêtement qui doit résister aux hivers et aux fortes chaleurs de l'été.

C'est la demande qu'a faite le Maire au Président de la CCHS et nul doute que l'entreprise aura à cœur d'apporter une solution durable au problème, il en va de sa réputation.

- Les travaux prévus rues de l'Est, de la Prairie, des Chaperottes, d'Errevet et du Moulin ont été réalisés dans leur première phase, le renforcement en graves émulsion. Un bitume fluxé viendra recouvrir ces rues fin août afin de fixer le revêtement final. Ces travaux ont été possibles grâce aux subventions obtenues auprès du Conseil départemental et de la Région dans le cadre de l'aide au maintien de l'activité des entreprises (15 718€ sur un montant total prévisionnel de 52 400€)

- Les travaux d'accessibilité à la salle communale et à l'école seront eux aussi réalisés grâce à cette même aide, pour un montant de 2 018€ auquel il convient d'ajouter une participation de l'état (DETR) pour un montant de 4 241€, le montant prévisionnel de ces travaux étant estimé à 22 500€.

- Les travaux d'accessibilité à la mairie seront eux subventionnés par le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique à hauteur d'environ 70%.

- La remise en état du mur du nouveau cimetière sera effectuée elle aussi grâce à une subvention parlementaire de 10 000€ du député Michel Zumkeller sur un montant de travaux prévu de 32 000€

- Les travaux engendrés par l'apparition de la « mérule » dans l'église seront réalisés en partenariat avec la commune de Sermamagny, ainsi que le changement de la cuve à mazout.

- Travaux en régie municipale :

Le marquage au sol,

La remise en peinture de certains murs de la salle communale,

La pose d'un panneau de basket derrière la Mairie,

La pose d'un abri-bus rue de la Gare,

La réfection des illuminations de Noël

...pour les principaux travaux.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

RPI, Ecoles, notre responsabilité.

La rentrée des classes approche. La perspective de ce chambardement rituel et annuel oblige à des ajustements préparés quand le monde scolaire sommeille: le RPI par son secrétariat ouvert durant les vacances a veillé au bon déroulement des opérations.

Les trois sites scolaires, Lachapelle, Sermamagny et Chaux accueillent plus de 230 écoliers avec ses services indispensables que sont les transports, les garderies, les cantines, les temps d'activités périscolaires (TAP).

Le syndicat dont Jean-François Kieffer a la responsabilité, partagée avec mesdames Forneville de Sermamagny et Lallemand de Chaux, au sein d'une représentation intercommunale, édite à chaque rentrée un livret explicatif permettant la clarté des inscriptions et des modalités d'accès aux services.

Ce syndicat a en charge les frais suivants: fonctionnement matériel des écoles, frais de communication, de photocopieurs, de fournitures scolaires (42 € par élève et par an et 20 € Noël et sorties), de mobiliers, frais de chauffage, d'eau, d'électricité et entretien de tous les locaux mis à disposition du Syndicat par les trois communes, le recrutement, la gestion du personnel de cantine, garderie, ménage partiel et ATSEM, dans une structure de plus de 10 personnes auxquelles il faut ajouter les bénévoles et professionnels qui encadrent les TAP.

Quatre employées du RPI assureront par leur présence et disponibilité les animations et garderies quotidiennes. Pour offrir une large palette d'activités, des intervenants bénévoles assureront une prestation qui nous rendra grand service cette année: Mr Podrazza pour l'initiation musicale, Mme Rançon pour une initiation langue en maternelles, Mme Kempf à travers l'association lire et faire lire, Mr Zabé pour la construction de nichoirs, Mme Obry pour les études dirigées et notre secrétaire Brigitte pour un atelier cuisine. Des professionnels de l'animation se joindront à eux pour garantir le succès de cette courte période de 45 minutes par jour: sophrologie, sport, gymnastique, environnement, cuisine.

Si vous voulez vous joindre à nous pour faire profiter de votre savoir, au rythme que vous choisirez avec un nombre d'enfants limité (entre 5 et 10), vous serez les bienvenus.

Cette année verra un changement de fournisseur de repas, Château d'Uzel d'Etupes proposera des repas de qualité en provenance des producteurs locaux, le ménage sera partiellement privatisé. Le dossier transport sera examiné cette année afin de gagner en économie tout en garantissant un équilibre entre communes et un service public sérieux.

Aux enfants, à leurs parents, aux enseignants, nous souhaitons une bonne rentrée.



Propreté et Sens Civique

Depuis quelques temps, les rues dotées de trottoirs, notamment la rue des Vosges reçoivent les déjections canines des animaux que vous promenez. Il serait souhaitable que cessent ces pratiques qui nuisent à la propreté des lieux.

Ramassez ces déjections, les employés municipaux et les riverains ne sont pas là pour traiter ces manquements élémentaires. D'autre part, les quelques mètres de trottoirs dont vous disposez devant votre domicile mériteraient un nettoyage et un désherbage qui vous honorerait, en rappelant qu'en toutes saisons vous êtes responsables de ces quelques mètres partagés.



Journée ensoleillée à Lachapelle ce 27 juin,

pas seulement par un ciel sans nuage mais ensoleillée par la présence amicale, chaleureuse et enjouée de nombreux d'entre vous .



Nous avons eu la chance de découvrir de nouveaux talents, peintres, vannier , tourneur sur bois, sculpteur et de pouvoir admirer leurs oeuvres de grande qualité,

ainsi qu'une impressionnante démonstration d'Aïkido, des mouvements à couper le souffle, une maîtrise parfaite de cet art martial et des qualités humaines indéniables.



Se sont enchainés au cours de la journée un concours de pétanque endiablé en doublette, un tournoi de ping pong avec de très nombreux participants de tout âge , des jeux d'adresse fort appréciés par les enfants (et leurs parents)



Tout cela sous l'oeil amusant des épouvantails, dont les 3 premiers élus ont été exposés devant la mairie



Après la remise des lots et récompenses, l'apéritif Samoussa et « tit punch » a titillé nos papilles de notes exotiques.

Le buffet gargantuesque dressé sous un chapiteau s'est empli de victuailles alléchantes, gouteuses, confectionnées par une centaine de participants à cette soirée.

Un moment de détente et de bonne humeur, de danses et de Réunionnais, guitares et dans la fête.



Un moment de détente et de bonne humeur, de danses et de Réunionnais, guitares et dans la fête.

Merci à tous ceux qui ont fait de cette journée une belle réussite, bénévoles, exposants et Chapelottis.

Le Pressoir D'ETUEFFONT

La commune d'Etueffont souhaitant préserver la ruralité en entretenant et en sauvant les vergers et les espèces fruitières menacées, s'est dotée d'un nouvel outil : un pressoir communal, pour mettre en valeur leur production.

Ce pressoir, situé dans un ancien garage au numéro 9 de la Grande Rue, comprend une chaîne complète de production avec lavage des fruits, broyage et pressage. Le processus s'achève avec la pasteurisation du jus et sa mise en récipient de type cubitainer (bag in box), le tout devant être opérationnel vers le 15 septembre.

Ce lieu sera ouvert à tous, habitants d'Etueffont et des autres villages, sans discrimination tarifaire, mais avec une contrainte: participer au travail.

Chacun ayant apporté ses fruits (uniquement des pommes ou des poires) repartira avec sa production. Selon les variétés de fruits présentées et les conditions climatiques, chaque producteur devrait obtenir 50 % du poids de ses fruits en jus.

Bien que l'association gestionnaire des installations fonctionne avec des bénévoles, une contribution financière destinée à couvrir les frais de conditionnement, l'eau, l'électricité et les assurances sera demandée.

Les inscriptions se font à la Mairie d'Etueffont 03.84.54.60.40.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'association au 06 51 45 52 27 ou par courriel à pressoir.etueffont@gmail.com

[Retour sur](#)

La Collecte de vêtements

Le 8 juin, vous avez été encore très nombreux à venir déposer vos vêtements, chaussures ou linges usagés dans l'abri bus, et encore une fois 2 véhicules breaks ont été nécessaires pour acheminer vos dons à Giromagny.

L'entreprise Insert-Vet a été fortement impressionnée par cette initiative collective et vous remercie sincèrement pour votre solidarité.

Le Fleurissement

Vous avez pu les voir s'activer aux entrées du village, aux alentours de la mairie, les bénévoles aux mains vertes de la T'Chaparré, dès le printemps se sont mobilisés.

Semer, repoter, planter, désherber pour voir fleurir aux beaux jours et pour le plaisir de nos yeux, des bouquets multicolores, des potées éclatantes, massifs et charrette originaux, colorés.

Merci à eux.

L'Agenda de la rentrée

La T'Chaparré

Mardi 1er septembre, reprise décorations de Noël, toutes les bonnes volontés sont invitées...

Mercredi 14 septembre à 19h15, reprise de la gym

Samedi 14 novembre, défilé aux lampions avec les enfants de l'école (informations ultérieures)

Jeudi 31 décembre : Repas de la Saint Sylvestre

Les Chaperottes

Mardi 1er septembre. Reprise de la marche , RDV 14h00 sur la Place de Chacun

Tous les 2 ième mardis du mois:

Thermes à Bad Bellingen (renseignements et inscription 03 84 29 23 81 ou 03 84 29 27 49)

Dimanche 15 novembre: Thé dansant

Tennis club

Dimanche 6 septembre : Vide grenier



Compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2015

Vote du compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion 2014 :

Ces documents sont approuvés avec un excédent global de 189 385.58€.

Affectation du résultat :

Tenant compte des résultats antérieurs reportés et du résultat de l'exercice, le résultat à affecter est de 189 385.58€.

Le solde d'exécution est de -21 267€

Il convient donc de procéder à l'affectation de la manière suivante :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 21 267€
- Report en fonctionnement R002 : 189 385.58€

Vote du Budget Primitif :

Le Conseil Municipal a approuvé le budget 2015 suivant :

- Dépenses de fonctionnement : 477 830€
- Recettes de fonctionnement : 564 921€
- Dépenses d'investissement : 252 787€
- Recettes d'investissement : 250 787€

Vote des trois taxes : (voir article spécifique)

Vote des subventions aux associations :

Après consultation des comptes de gestions, des comptes rendus d'activités et des besoins transmis le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

- Club des Chaperottes : 300€
- Tennis Club : 500€
- Terre Fraternité : 100€
- Association l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien : 50€
- ACCA : 600€
- Prévention Routière : 50€
- Zébulons : 260€
- Banque Alimentaire : 50€
- Cartes Avantages Jeunes : 200€
- Croix Rouge Française : 50€
- Mémorial Afrique du Nord : 50€

Approbation de la mise à disposition du service informatique du SIAGEP :

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention.

Compte rendu du Conseil Municipal de 24 avril 2015

Renouvellement du bail de chasse de l'ACCA :

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le bail pour 6 années et fixe le prix annuel à 1 200€.

Programme de travaux ONF 2015 :

Celui-ci, conforme au plan de gestion de nos forêts est retenu pour un montant de 1 160€.

Recrutement d'employés saisonniers pendant les mois de juillet, août :

Décision est prise de lancer un appel à candidatures pour 4 périodes de 15 jours. Les candidats devront avoir 18 ans, être titulaire du permis B, être étudiants et habiter la commune.

Dons de cartes avantages jeunes :

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette opération consistant à offrir aux jeunes de 15 à 20 ans et jusqu'à 25 ans, s'ils justifient de leur état d'étudiant, des cartes jeunes.

Extension du réseau d'eau rue des Chaperottes :

Le Conseil Municipal valide cette opération chiffrée à 16 274.29€ qui permettra d'effectuer un bouclage du réseau existant avec la rue des Champs afin de ne plus avoir de dépôts dans le réseau et de permettre le raccordement de maisons projetées.

Mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité :

La secrétaire ayant changé de grade, le Conseil Municipal décide de lui reporter cette indemnité sur son nouveau grade et de l'étendre à l'employé technique qui contrairement à son prédécesseur ne la touche pas encore.

Attribution de l'indemnité d'exercice de Mission des Préfectures :

Pour les mêmes raisons, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'IEMP qui sera versée en juin et novembre de chaque année.

Transfert partiel de la compétence scolaire du RPI – Reversement du fond d'amorçage :

Décision prise afin que le RPI puisse toucher directement le soutien financier de l'état versé aux communes pour assurer les temps d'activités périscolaires mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires.

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Approbation d'une convention avec la T'Chaparre :

Celle-ci définit le cadre dans lequel l'association et la commune organisent ensemble certaines manifestations ainsi que les aides logistiques que la commune peut apporter à l'association dans son rôle.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Bien qu'un tel document ne soit pas obligatoire pour notre commune qui compte moins de 3 500 habitants et compte tenu de certains débordements lors de séances précédentes, un règlement intérieur souhaité par la municipalité est présenté et adopté.

Soutien à l'ONF :

Afin de soutenir l'ONF qui subit depuis un certain temps des attaques de son statut pouvant remettre en cause son efficacité, voire son existence, la municipalité accepte de soutenir la motion de soutien proposée.

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2015

Approbation d'une motion de soutien présentée par l'Association des Maires de France :

Le Conseil Municipal vote la motion demandant la révision du programme triennal de baisse des dotations de l'état, l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA, L'arrêt immédiat des transferts de charges de l'état sur les communes, la mise en place d'un véritable fond territorial d'équipement pour soutenir l'investissement communal.

Location de la salle communale à l'association GYM PLUS :

Le Conseil Municipal accepte de reconduire la location pour un montant de 300€ à l'association tous les mercredis soir afin de permettre à l'activité de se poursuivre pour la saison 2015/2016.

Présentation du programme de travaux 2015, dont travaux supplémentaires :

(Voir article spécifique)

Motion de soutien au service des gardes-nature :

Ce service étant très utile pour notre commune, le Conseil Municipal soutient cette motion afin que le Conseil Départemental actuel revienne sur la diminution de 50% de la subvention prévue par l'ancien Conseil. Une telle diminution de budget entraînerait deux suppressions de postes et agirait donc négativement sur l'efficacité du service rendu.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

La réglementation

Conformément à l'arrêté ARS n°2014-1630005 du 12 juin 2014 relatif à la lutte contre l'ambrosie, le préfet du Territoire de Belfort a décidé que les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus :

- de prévenir la pousse de plant d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées),
- de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambrosie est susceptible de pousser,
- de détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

Sur les parcelles agricoles en culture, la destruction de l'ambrosie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limite de parcelle (y compris talus, fossés, chemins,...)

L'obligation de lutter contre l'ambrosie est également imposée aux gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication.

Les allergies

Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques : 6 à 12 % de la population est sensible à l'ambrosie. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent.

Les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes :

RHINITE : nez qui pique, coule, éternuements

CONJONCTIVITE : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils grattent

TRACHÉITE : toux sèche

ASTHME : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles

URTICAIRE, ECZEMA : atteintes cutanées (rougeurs, boutons, démangeaisons)

Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie sont beaucoup plus tardives : elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

Comment reconnaître l'ambrosie

La germination

A sa naissance, l'ambrosie montre deux cotylédons arrondis puis deux vraies feuilles, opposées, d'un beau vert franc, découpées en 3 à 6 folioles. Elle peut facilement être confondue avec d'autres plantes sauvages ou cultivées.



La morphologie de la plante adulte



Les feuilles, larges et opposées à la base des tiges, deviennent plus étroites vers le sommet.

La tige

Dressée, d'une hauteur de 30 à 120 cm (70 cm en moyenne). Elle est souvent rougeâtre et velue.

Très ramifiée à la base, elle donne à la plante un port en buisson d'autant plus large que la plante dispose d'espace.



La floraison



Petites et verdâtres, les fleurs sont disposées à l'extrémité des tiges. Comme pour le maïs, les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées.

Les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles.

Elles constituent l'essentiel de l'épi. Un épi comprend de 20 à 50 capitules. Les fleurs mâles, à maturité, libèrent le pollen. Après fécondation par le pollen, chaque fleur donne un fruit appelé akène.



Pour en savoir plus : www.ambrosie.info